

## MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juin 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absent excusé : BERHAULT Jacques (procuration à GRASSA Martine).

#### **1. Désignation du délégué et des 3 suppléants pour les élections sénatoriales :**

- Désignation du délégué : 1<sup>er</sup> tour
  - o Bulletins déposés : 11 GRASSA Martine : 4 voix
  - o Bulletins nuls : 0
  - o Suffrages exprimés : 11 MONNIN Marie-Claire : 7 voix
  - o Majorité absolue : 6

Mme MONNIN Marie-Claire est désignée déléguée au 1<sup>er</sup> tour en vue des élections sénatoriales.

- Désignation des 3 suppléants : 1<sup>er</sup> tour
  - o Bulletins déposés : 11 GRASSA Martine : 9 voix
  - o Bulletins nuls : 0 ROLET Joëlle : 5 voix
  - o Suffrages exprimés : 11 ROLET Jean-Yves : 9 voix
  - o Majorité absolue : 6 PONTTHUS Nathalie : 10 voix

Mme PONTTHUS Nathalie, Mme GRASSA Martine et Monsieur ROLET Jean-Yves sont désignés au 1<sup>er</sup> tour comme suppléants en vue des élections sénatoriales.

#### **2. Questions diverses :**

- Rythmes scolaires : le Projet Educatif Territorial a été déposé à l'Inspection Académique et est en attente de validation par les instances compétentes.
- Commission sécurité routière : présentation d'un document relatant les « points noirs » du village. Les commissions concernées travailleront ensemble afin d'élaborer les actions à mener en priorité.
- Propositions de 2 propriétaires forestiers vendeurs de leur parcelle, la commission bois et forêt prendra attache auprès du garde forestier.
- **Rappel : l'Eveil met son défibrillateur à disposition de la Commune mais signale que l'établissement est assez souvent fermé (aucun enfant ni personnel dans l'établissement) donc aucun accès au défibrillateur.**

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 27 juin 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 27 juin 2014.

Le Maire,  
Martine GRASSA.